



Travailler avec une débroussailleuse

Liste de contrôle

Les collaborateurs qui utilisent des débroussailleuses dans votre entreprise respectent-ils les règles de sécurité en vigueur pour ces travaux?

Les débroussailleuses sont utilisées par les services de la voirie, les paysagistes, dans l'économie forestière, et lors de travaux de protection de la nature et d'entretien des espaces verts. Ces activités donnent souvent lieu à des accidents.

Les principaux dangers sont:

- la projection de végétaux ou d'objets sur l'utilisateur ou des personnes situées à proximité
- le recul latéral soudain de la débroussailleuse
- une glissade, un faux pas ou une chute lors du travail

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

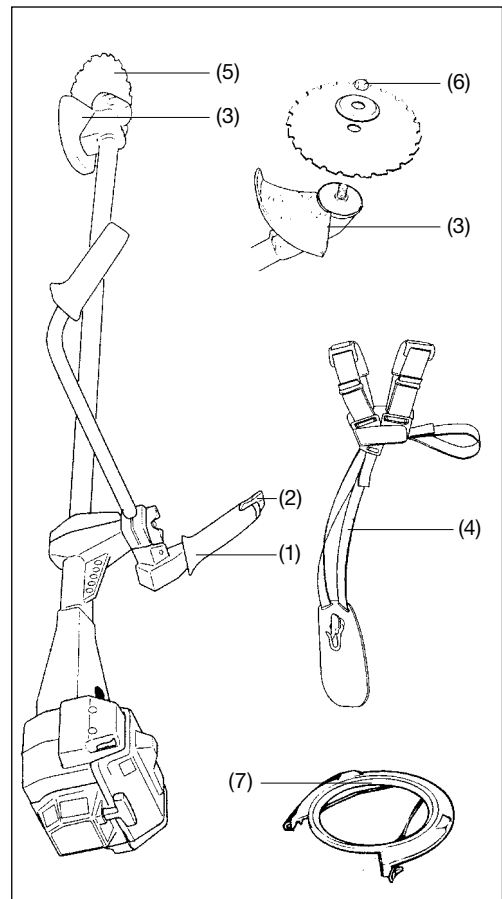
1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations requises.

Débroussailluse et accessoires

- 1** La débroussailluse a-t-elle été livrée avec une **notice d'instructions** et une **déclaration de conformité** du fabricant ou du responsable de la mise sur le marché? oui non
-
- 2** Utilise-t-on uniquement **les têtes de fil et les outils de coupe** prévus par le fabricant (voir indications mentionnées dans la notice d'instructions)? oui non
- Conformément à la décision du SECO du 24 avril 2012, certains outils ne sont plus autorisés à être mis sur le marché. Cette interdiction concerne les «dispositifs de coupe à fléaux constitués de plusieurs pièces métalliques liées entre elles» (p. ex. les chaînes). (Fig. 2)
-
- 3** L'**outil de coupe** (5) est-il à l'**arrêt** lorsque le moteur tourne au ralenti? oui non
-
- 4** Utilise-t-on un **carburant spécial** pour alimenter les moteurs à deux temps ou lors de l'emploi fréquent de moteurs à quatre temps? oui en partie non
- Les carburants pauvres en substances nocives (essence alkylée) diminuent fortement les émissions de gaz d'échappement dangereux pour la santé comme le benzène et les hydrocarbures aromatiques cancérigènes.
-
- 5** Utilise-t-on un **jerrycan équipé d'un bec verseur de sécurité** pour remplir le réservoir de la débroussailluse? oui non
-
- 6** Remplit-on le réservoir de la débroussailluse uniquement dans un local bien ventilé ou en plein air, et est-il interdit de fumer lors de cette opération? oui en partie non
-
- 7** Pour les débroussailluses électriques alimentées par une tension alternative de 240 V, un **dispositif différentiel résiduel (DDR)** est-il utilisé? oui en partie non



1 Equipement de sécurité d'une débroussailluse et accessoires.

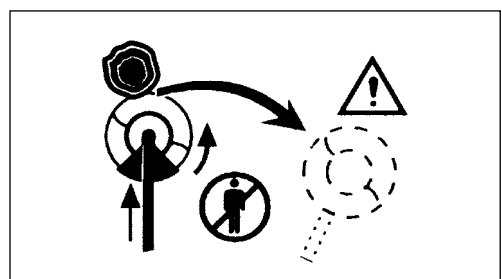
- Verrouillage de la manette de gaz (1)
- Interrupteur d'arrêt du moteur (2)
- Protège-lame (3)
- Système d'atténuation des vibrations
- Bretelle réglable avec fermeture rapide (4)
- Silencieux
- Outil de coupe (5)
- Ecrou de la lame, contre-écrou de blocage (6)
- Protection pour le transport (7)



2 Interdiction de mise sur le marché depuis le 24 avril 2012

Préparation du travail et débroussaillage

- 8** Les «**équipements de protection individuelle (EPI)**» nécessaires au travail sont-ils disponibles? oui en partie non
- (Voir à ce sujet l'encadré à la page 3).
-
- 9** Si l'outil de coupe est métallique, l'utilisateur évite-t-il le contact avec des obstacles (souche d'arbre, pierres, poteaux métalliques, etc.)? oui en partie non
- Lorsque la partie avant de l'outil de coupe touche de tels obstacles, la débroussailluse est projetée latéralement. (Fig. 3)



10 Une **distance de sécurité** d'au moins 15 m est-elle toujours respectée vis-à-vis d'autres personnes? (Fig. 4)

- oui
 en partie
 non

11 Les **zones de travail situées sur le domaine public ou aux abords des routes** sont-elles correctement signalées et pourvues des barrières nécessaires?

- oui
 en partie
 non

Voir norme SN 640 886 «Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires»

12 L'utilisateur de la débroussailleuse **vérifie-t-il régulièrement le serrage** (fig. 5) et l'état de l'outil de coupe?

- oui
 en partie
 non

13 Les travaux avec une débroussailleuse sont-ils uniquement effectués si les **premiers secours sont assurés**?

- oui
 en partie
 non

Voir liste de contrôle «Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles» sur www.suva.ch/67061.f

14 Les collaborateurs connaissent-ils les **numéros d'urgence** (médecin, Rega, hôpital, pompiers, etc.)?

- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

15 Le personnel est-il formé régulièrement à l'**utilisation en toute sécurité** des débroussailleuses?

- oui
 en partie
 non

Les informations relatives au travail en toute sécurité avec la débroussailleuse figurent dans la notice d'instructions du fabricant.

16 **Sensibilise-t-on les collaborateurs, au moins une fois par an**, aux dangers provenant d'oublis, d'habitudes ou de sous-estimations?

- oui
 en partie
 non

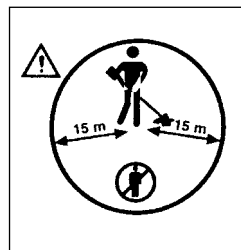
17 Les supérieurs **contrôlent-ils** le respect des **règles de sécurité**?

- oui
 non

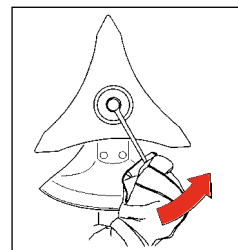
Port des équipements de protection individuelle (EPI), comportement sûr pendant le travail, entretien, etc.

18 La débroussailleuse est-elle **entretenu régulièrement** selon les indications du fabricant?

- oui
 en partie
 non



4



5

Équipement de protection individuelle (EPI)

Les indications figurant dans la notice d'instructions doivent être respectées. Lors du débroussaillage, il faut au moins porter les EPI suivants:

Protection des yeux ou du visage



Chaussures: chaussures robustes avec semelles antidérapantes. Lors de l'utilisation d'accessoires de coupe métalliques, des chaussures de sécurité sont indispensables.



Gants de travail



Protecteurs d'ouïe pour les travaux avec une débroussailleuse bruyante (voir indications du fabricant).



Vêtements de protection: vêtements de travail confortables et près du corps (pantalon long et résistant, avec protection contre les piqûres ou les chocs en cas de travaux avec des outils de coupe rigides ou de débroussaillage de végétation épineuse, haut à manches longues). Pour les travaux dans la circulation routière: porter des vêtements de signalisation à haute visibilité selon la norme SN EN 20471.



Selon la situation, il convient également de porter les EPI suivants:

Casque, s'il existe un risque de chute ou de projection d'objets.



Masques de protection respiratoire: les utilisateurs de débroussailleuses doivent porter un masque de protection des voies respiratoires léger (FFP2) s'ils sont allergiques aux pollens ou doivent débroussailler des surfaces recouvertes de nombreux excréments d'animaux.



EPI antichute: utiliser un assurage par cordes si l'utilisateur risque de chuter en glissant ou en faisant un faux pas.



Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent (voir page 4).

Travailler avec une débroussailleuse

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Marque: _____

Type: _____

Année de fabrication: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les ans)

 **Renseignements: tél. 021 310 80 40**
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67059.f, service.clientele@suva.ch